

Délais pour l'examen oral du 27 novembre 2019

L'examen a pour but de contrôler les compétences définies dans le règlement. Merci de respecter les délais :

Inscription Sur Dossier 07.05.2019 au plus tard	Envoi au secrétariat du système modulaire FFA : • Formulaire d'inscription • Dossier complet	Veillez vous référer aux dispositions correspondantes du règlement et des directives.
Inscription 26.07.2019 au plus tard	Envoi au secrétariat du système modulaire FFA : • Formulaire d'inscription • Dossier complet	
Confirmation d'admission : au plus tard semaine 36 / 2019	Confirmation écrite de la Commission Assurance Qualité (CAQ) * Veuillez prendre note : Une décision positive ne garantit pas automatiquement l'admission à l'examen 2019. L'ordre d'inscriptions fait foi.	
Décision d'organisation de l'examen : sem. 36 / 2019	* Participation définitive ou annulation EPS 2019	
Partie écrite jusqu'au 23.10.2019 au plus tard	Envoi au secrétariat modulaire FFA : • Travail de diplôme en deux exemplaires en version papier et sur CD ou clé USB (format PDF).	
Partie orale 27.11.2019	• Entretien spécifique au travail de diplôme • Deux mandats de travail (y.c. temps de préparation sur place)	La présence durant tout l'examen est obligatoire.

Lieu de l'examen oral

le lieu précis va être communiqué à temps

Langue

français / italien / allemand

Groupe d'experts

G. Ambrosio Calasso, R. Aretano, E. Borra, G. Bottazzoli, R. Bruchez Ischi, D. Carron, R. Dubach, R. Devaux, R. Eckhardt, Ch. Gigon, C. Gonzalez, M. Hagenow, H. Helmy, G. Marengi, M. Minelli, H. Notter, R. Oeschger, G. Probst, Y. Purtschert, S. Rösner, N. van der Stroom, D. Wider, K. Wüest-Schöpfer

(Selon le règlement – art. 3.2, une récusation d'un(e) expert(e) peut être faite. La demande doit être motivée par écrit et parvenir au secrétariat avec l'inscription).

Inscription

Geschäftsstelle Ausbildung der Ausbildenden
c/o SVEB Schweizerischer Verband für Weiterbildung
Examen Professionnel Supérieur
Oerlikonerstrasse 38, 8057 Zürich

Coûts

Les taxes de CHF 2'600.00 (sous réserve de modifications) **doivent être réglées dans les 30 jours après réception de la facture.**

Taxe pour la participation à l'examen professionnel supérieur	CHF	2'200.–
Taxe pour l'analyse du dossier d'admission	CHF	300.–
Taxe pour le diplôme	CHF	100.–
TOTAL	CHF	2'600.–

En cas d'échec, le remboursement de la taxe de diplôme de CHF 100.00 peut être demandé.

Empêchement

Selon le règlement, les candidats qui se retirent pour de justes motifs (art. 4.21 - service militaire, service de protection civile ou service civil imprévu; maladie, accident ou maternité; décès d'un proche) ont droit au remboursement du montant payé, déduction faite des taxes d'analyse de dossier d'examen et de diplôme.

Retrait

En cas d'empêchement ou pour des informations complémentaires, veuillez prendre contact avec le secrétariat.

Renseignements

Madame Jessica Giulio, 022 994 20 10 ou jessica.giulio@alice.ch